

PROCES-VERBAL

de la séance du 17 janvier 2022, 19h00,
à l'Aula du Collège du Clos (3^{ème} étage), Vevey

Présidente :	Mme Willommet	Laurie
Présent-e-s :	Mme Berrocal	Sabrina
	M. Bonafonte	Bruno
	M. Calhas	Ruben
	M. Christen	Jérôme
	M. Dragone	Umberto
	Mme Fawer	Manon
	Mme Ferrari	Patricia
	Mme Focking	Delphine
	M. Jouhaud	Pierre-Olivier
	Mme Meylan	Sarah
	Mme Parrennes	Evi
	Mme Rivier	Delphine
	Mme Römer	Karine
	Mme Saille Roller	Bénédicte
	Mme Schaeli	Ochelio
	Mme Simonin	Anne-Francine
	M. Stergiou	Grégory
	M. Waser	Jonathan
Excusé-e-s :	Mme Diaz	Tania
	M. Groslimond	Valentin
	M. Méry	Edouard
	Mme Roy	Nathalie
	Mme Wider-Nicoulaz	Myriam
Absent-e-s :	---	

Ordre du jour

1. Liste de présence

Mme Willommet ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants. Elle les remercie de bien vouloir signer la liste de présence et prie les membres de se présenter brièvement.

2. Validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est modifié conformément à la discussion qui a eu lieu avec le quart parents le 12 janvier dernier. Seul le point concernant l'école sobre est maintenu. Les autres points sont supprimés car ils ne sont pas clairement de la compétence du CETV. L'ordre du jour est accepté avec les modifications précitées.

3. Validation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2021

Le procès-verbal est accepté sans modification.

4. Informations de la présidente

4.1. Fonctionnement du CETV et calendrier des séances 2022

Suite à la première séance de cette législature, il est apparu que les sujets traités étaient parfois hors du cadre et de la compétence du CETV. La présidente explique qu'elle a jugé utile, sur demande du quart professionnel, d'organiser une rencontre avec le quart parents et les deux directrices d'établissements, afin de clarifier la mission du Conseil d'établissement. Mme Willommet résume la séance du 12 janvier 2022 et rappelle l'article 24 du règlement du CETV relatif au rôle et aux compétences (voir extrait en annexe). Elle se réfère également au guide établi en 2007 par la DGEO pour la mise en œuvre des Conseils d'établissements. Le tableau de synthèse de la répartition des compétences extrait de ce document sera également joint au présent procès-verbal.

En résumé, il faut que les sujets traités aient un lien avec la Commune. Mme Willommet précise que son souhait est d'établir un cadre clair afin que le CETV se concentre sur des sujets qui sont de sa compétence et que cela permette de faire avancer les projets de manière efficace. Parmi les compétences du CETV, elle rappelle qu'il peut préavisier ou donner un avis sur les sujets suivants : les promotions scolaires, la fête des écoles, toutes les actions de préventions, les projets culturels, les camps, les courses d'école, les voyages, la journée de l'école, etc.

Les membres du quart parents ont expliqué lors de la séance du 12 janvier qu'ils estimaient que leur rôle était aussi de faire remonter les demandes des parents d'élèves. La présidente et les deux directrices le comprennent parfaitement, il a dès lors été décidé de procéder de la façon suivante :

le secrétariat du CETV écrira aux divers quarts environ 30 jours avant la séance. Les quarts soumettront leurs propositions de sujets dans un délai de 10 jours. Ils devront être assez développés pour que la présidente les examine puis décide soit d'y répondre par courriel, soit de porter les sujets à l'ordre du jour ou éventuellement de les écarter s'ils ne sont clairement pas de la compétence du CETV.

Mme Willommet évoque la possibilité de créer un bureau constitué de 3 ou 4 personnes qui se réuniraient avant les séances du CETV pour examiner l'ordre du jour. Elle propose également que les réunions du Conseil d'établissement se tiennent à la salle du Conseil communal. Dans un premier temps, ce serait un test pour les séances de mars et de mai 2022. Par ailleurs l'ordre du jour pourrait être retravaillé plutôt sur des thématiques. Par exemple, la rénovation du bâti scolaire est un sujet qui pourrait être récurrent. Cela permettrait d'informer régulièrement les membres de l'avancement de ce projet d'envergure.

Mme Simonin estime que c'est une bonne chose d'avoir un bureau avec un représentant de chaque quart. Ces personnes seraient chargées de faire des retours aux autres membres de leur quart. De son point de vue, le bureau travaillerait en amont sans pouvoir décisionnel et serait force de proposition. M. Jouhaud demande des précisions sur le bureau. Mme Willommet confirme que le fonctionnement précité par Mme Simonin rejoint sa vision.

Mme Focking interroge sur le nombre de séances prévues pour le Conseil d'établissement *in corpore*. Il y a un échange de points de vue concernant le nombre de séances du CETV pour l'année 2022. Pour l'instant, il y a 5 séances prévues. A cela s'ajoutera la rencontre avec les délégués dans le courant du printemps.

La présidente demande aux membres de se déterminer sur la possibilité de créer un bureau. **La majorité des membres est favorable à sa mise en place.** Cela impliquera une révision du règlement qui devra être entérinée par le Conseil communal puis le Canton.

Avant tout changement de règlement, Mme Simonin ainsi que MM. Bonafonte, Jouhaud et Waser souhaiteraient que le CETV soit concerté pour définir le nombre de membres faisant partie du bureau et son champ d'action. Mme Willommet propose de revenir vers les membres du Conseil d'établissement avec une proposition qui sera transmise par courriel.

4.2. Liste de suivi : choix des projets à traiter prioritairement et composition des commissions

La présidente passe en revue la liste de suivi des demandes des élèves. Mme Pilet précise qu'il s'agit d'une nouvelle version qui a été retravaillée et complétée (ce document sera joint au PV). Mme Willommet informe que la grande majorité des sujets sont en cours de traitements au sein des services de la Ville.

Concernant le premier point relatif aux nettoyages de la Ville par les élèves, Mme Willommet a pris contact avec Mme Rullier, enseignante. Il y a un projet en cours pour les 9-10S. Elle interroge sur l'intérêt des membres pour créer une commission afin de mener à bien ce projet. Mme Berrocal est intéressée. M. Christen précise que le projet « Coup de balai » organisé par COSEDEC (Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets), est en place dans le canton. Il lui semble dès lors cohérent de rejoindre les actions qui sont prévues les 25 et 26 mars prochains, éventuellement avec le Service des espaces publics. Mme Ferrari informe que le partenariat avec Summit Foundation a été mis en suspens pour des raisons de coûts. Elle communique que son établissement souhaite s'insérer dans le projet « Coup de balai » et qu'une collaboration est en place avec Mme Ruedin, collaboratrice du Service Durabilité. Mme Fellay, responsable du secteur éducation, a confirmé la mise à disposition de matériel pour faire des ramassages avec les petits du primaire qui sont à l'origine de la demande. Mme Saillely souhaite mettre en place des projets de durabilité au sein de son établissement. Elle contactera Mme Berrocal pour évaluer les possibilités d'un projet de nettoyage de la Ville. Mme Simonin propose que les établissements mènent ce projet le vendredi 25 mars 2022. Mme Saillely vérifiera le calendrier de son établissement dans ce sens et en informera la présidente.

Mme Willommet suggère la création d'une commission traiter le point suivant. Il s'agit de mettre en place une armoire d'échange ou d'organiser un troc tels qu'évoqués lors de la séance du 31 mai dernier. Mme Ferrari précise que les élèves de primaire ne veulent pas d'une armoire. Elle souhaiterait mettre en place un troc en fin d'année scolaire et a demandé au groupe santé de son établissement d'élaborer un concept. Elle propose aux membres du CETV une collaboration avec ce groupe hors du cadre scolaire. Mme Saillely informe qu'il y a également un intérêt au secondaire. M. Jouhaud annonce que le quart parents est également intéressé car ce projet va dans le sens du point « Ecole sobre » qui sera abordé ultérieurement lors de cette séance. M. Waser confirme son intérêt. M. Dragone donne des précisions concernant les trocs précédemment organisés aux Galeries du Rivage et dans la cour du collège de Kratzer. Il s'agissait en fait de vente à petits prix. Par expérience, il conseille fortement de séparer les trocs destinés aux enfants des brocantes destinées aux adultes. Il confirme qu'il y a une armoire à disposition à Kratzer pour faire du troc. Mme Ferrari propose de se mettre en contact avec le quart parents pour développer ce projet de troc. Mme Saillely suggère la mise en place de parrainages des jeunes élèves par les plus grands. Mme Simonin rappelle que c'était le cas auparavant.

La présidente propose de passer les points suivants en revue rapidement à titre d'information. M. Dragone indique que le point 110 concernant le réglage des chasses d'eau est réglé. Mme Willommet l'en remercie.

Une petite étude sera faite par le secteur éducation sur la pertinence de la pose de support pour trottinettes électriques. Mme Willommet précise qu'elles ne peuvent être conduites qu'à partir de 14 ans (avec un permis de conduire de type M), cela ne concerne donc qu'une petite partie des élèves. Mme Focking s'interroge sur l'utilisation de ces engins qui vont à l'encontre de la durabilité.

Mme Simonin répond que l'école peut certes avoir un impact sur les élèves mais actuellement il y a tout de même un certain nombre d'utilisateurs. Il faudrait donc prévoir des supports pour éviter les vols car les élèves ne sont pas autorisés à introduire les trottinettes dans les bâtiments scolaires. Mme Fawer précise qu'il ne s'agira en aucun cas de supports spécifiques aux trottinettes électriques mais de supports mieux adaptés aux vélos et aux trottinettes. Ces supports ne permettront pas de recharge.

Mme Willommet informe qu'un montant est prévu au budget 2022 pour faire une étude relative à l'harmonisation des préaux. Ce projet prendra en compte et réglera plusieurs points de la liste. M. Jouhaud demande si une présentation sera faite au CETV. Mme Willommet répond par l'affirmative.

Une évaluation de la demande de bancs supplémentaires au collège du Clos sera faite ce printemps par le secteur éducation.

Toutes les demandes concernant le collège de l'Aviron ne sont plus d'actualité car les deux classes de 7^e seront déplacées au collège du Clos durant les relâches de février. Les travaux afin de transformer le collège en UAPE débuteront à ce moment-là.

Les tableaux noirs seront remplacés, dès que possible, dans le cadre du projet d'affichage numérique. Le financement doit être approuvé par le Conseil communal. Le projet soumis au mois de juin 2021 sera donc remanié en tenant compte des remarques des conseillers communaux.

Mme Fawer informe qu'un projet pilote a été mis en place par la DFJC¹ afin de lutter contre la précarité menstruelle. L'EPS n'a pas pu faire partie du projet pour des raisons de délais. La demande du point 112 sera traitée par l'installation de distributeurs de protections hygiéniques gratuites dans les collèges Bleu, Kratzer et 1838. Un montant a été porté au budget 2022. Cela fera l'objet d'une proposition municipale très prochainement.

Le point 113 relatif à la réinstallation d'une fontaine à eau aux Galeries du Rivage est discuté. Mme Fawer s'étonne que l'on propose aux enfants de boire de l'eau d'une couleur douteuse bien que l'eau soit potable. M. Dragone confirme que l'eau a effectivement été testée. Il précise que l'eau est brune durant quelques secondes puis claire lorsque l'on la laisse couler.

Mme Fawer demande que le secteur éducation prépare des panneaux afin de donner cette information à l'ensemble des utilisateurs.

Concernant le dernier point relatif à des emplacement pour manger au collège de Kratzer, Mme Willommet informe que des plexiglas ont été installés au mois de décembre afin de créer des places supplémentaires. Mme Fawer confirme que les demandes des élèves concernant des places supplémentaires pour manger à l'intérieur ont été entendues. Une salle a été mise à disposition. Des animateurs ont été engagés pour surveiller les élèves. Mme Simonin mentionne qu'elle a encore vu des élèves à mi-décembre manger par terre.

¹ Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Mme Saille y indique qu'il y a assez de places au réfectoire mais les élèves ne les utilisent pas car ils ne peuvent pas utiliser leurs téléphones (la réseau est mauvais à cet endroit). La présidente propose que ce sujet soit réévalué lors de la prochaine rencontre avec les délégués des élèves. Mme Ferrari indique qu'au primaire le conseil des élèves n'a pas pu se réunir récemment en raison de la situation sanitaire.

Mme Saille y indique qu'elle rencontrera prochainement les délégués des élèves pour son établissement. Mme Willommet propose donc que cette rencontre soit organisée dès que possible.

Mme Römer signale qu'il y avait une **demande de bancs l'extérieurs qui a été faite par les élèves du collège des Galeries du Rivage**. M. Calhas indique qu'actuellement les élèves sont contraints de s'asseoir sur les marches devant l'établissement et que l'endroit n'est pas toujours très propre, en particulier en début de semaine. **Mme Fawer propose que ce point soit vérifié par le secteur éducation puis traité.**

5. Informations du quart professionnel

5.1. Etablissement primaire (EP)

RAS

5.2. Etablissement primaire et secondaire (EPS)

Mme Saille y revient sur la récente rencontre avec le quart parents et précise l'objectif des deux directions d'établissements est un gain en termes d'efficience pour développer des projets et mener des réflexions dans le cadre des compétences du CETV. Elle estime que cet organe qui représente aussi bien les autorités politiques, les sociétés locales, les parents et les professionnels de l'enseignement est un appui important pour soutenir les établissements dans l'accomplissement de leur mission,

5.2.1. Prévention PROFA : information quant au changement de la demande de dispense

Mme Saille y communique des informations à ce sujet car la prévention fait partie des prérogatives du CETV. Elle indique que la Fondation PROFA dispense des cours d'éducation sexuelle auprès des élèves du canton de Vaud, dans le cadre de l'enseignement obligatoire, à raison de 2 périodes en 3P, 6P, 8P, 10S et 11S. Elle précise que plusieurs parents font des demandes de dispenses. La direction d'établissement ne souhaite pas faciliter cette demande de dispense car elle considère qu'il est très important que les élèves suivent ces cours.

Il a été constaté parmi les parents qui font des demandes de dispenses (pour des raisons personnelles, culturelles ou religieuses), qu'il y a souvent une méconnaissance des sujets enseignés. Des séances d'information sont organisées mais peu de parents y participent. Dorénavant, le courrier adressé aux parents ne donnera plus la possibilité de faire une demande de dispense uniquement en apposant une croix sur le document et en le retournant à l'enseignant. La dispense sera toujours possible mais les parents devront écrire à la direction pour en faire la demande. Les directeurs d'établissements ont soulevé la problématique pour les parents allophones. PROFA rédigera donc un courrier qui sera traduit en plusieurs langues pour donner des explications aux parents. Les courriers des parents seront transmis aux infirmières scolaires pour permettre de créer un lien avec la famille et d'aborder ce sujet. Mme Saille y indique que statistiquement cela représente 1% des élèves. Elle répond aux questions concernant la diffusion de l'information ainsi que sur le contenu des cours de prévention PROFA. M. Calhas indique que les parents reçoivent des circulaires très précises avec les objectifs des cours.

5.2.2. Echanges linguistiques : Movetia

Mme Saillely souhaite aborder le sujet de la promotion des échanges linguistiques car son établissement aura besoin du soutien de la Commune pour le mettre en place rapidement. Elle pense qu'il est très important de favoriser l'apprentissage individuel ou collectif des langues. En Suisse, en particulier celui de l'allemand. Le programme Elev² est très important car il permet des échanges à des prix abordables et contribue donc à aplanir les inégalités. En principe, un séjour linguistique individuel coûte CHF 1'000.-/semaine. Dans le cadre du séjour organisé via le site elev.ch (Echanges linguistiques des écoles vaudoises), le prix est d'environ CHF 300.-/semaine. L'échange se fait sur les vacances ou sur le temps scolaire car les périodes de vacances ne sont pas identiques en Allemagne, en Autriche ou dans les autres cantons suisses. Une brève présentation est annexée au procès-verbal afin que les membres puissent participer à la diffusion de l'information. Mme Saillely indique que cela fonctionne bien, de nombreux élèves manifestent leur intérêt.

Il existe également la possibilité d'organiser des échanges par classes avec des écoles partenaires via le programme Mach & Move de Movetia³. Pour l'allemand, M. Jean-Luc Clavel est le chef de file et le référent de ce programme. Les échanges ont malheureusement été entravés par la crise sanitaire, Mme Saillely souhaite donner une nouvelle impulsion à ce projet. Elle a mis en place un groupe de travail au sein de son établissement pour répondre aux exigences de la DGEO. A savoir dès la rentrée 2023-2024, l'organisation d'un échange de 2-3 jours en 7P ou 8P puis une semaine en cycle 3. Conformément à la décision du Tribunal fédéral, cet échange devra se faire sur le principe de la gratuité. Mme Saillely espère avec le soutien de Movetia et de la Ville. M. Jouhaud demande des précisions sur ces échanges, Mme Saillely indique qu'elle a déjà mis en place des échanges par demi-classes. Ceci a l'avantage de ne pas changer le temps d'enseignement. Il est également possible de faire un échange de deux classes en Autriche avec la collaboration de Movetia. Mme Römer demande si les traditionnels échanges de correspondance sont également prévus. Mme Saillely répond qu'il n'y a pas d'obligation à ce sujet mais qu'une réflexion est actuellement menée. Mme Simonin cite divers projets menés par le passé et confirme que cette participation dépend de la volonté des enseignants.

5.3. Présentation de la situation "AMP - FORGEN"

FORGEN est l'abréviation employée pour la « Formation générale » Il s'agit de périodes attribuées aux maîtres-ses de classe en VG qui se voient notamment confier la responsabilité d'accompagner leurs élèves tout au long de leur cursus d'approche du monde professionnel (ci-après AMP). L'objectif est la construction d'un projet de formation réaliste et réalisable pour tous les élèves. Dans le ce cadre-là, Mme Simonin présente le projet LIFT qui est mis en place depuis 4 ans au sein de l'EPS avec le soutien de la Confédération. Il s'agit pour les élèves de 10S et 11S d'aller en stage dans des entreprises les mercredis après-midi après avoir suivi quelques heures de formation en lien avec ce stage. Mme Simonin déplore le manque de places dans les entreprises pour accueillir les élèves et souhaiterait savoir s'il y aurait des possibilités de places de stage pour les lifteurs au sein du réseau professionnel des membres du CETV.

Mme Simonin donne des explications sur l'AMP et les valeurs qui y sont développées (savoir-être, connaissance de soi, altérité, sensibilisation à la durabilité, etc.).

² [Elev.ch](http://elev.ch) :: Echanges linguistiques des écoles vaudoises :: Présentation

³ [Movetia Match & Move \(matchnmove.ch\)](http://Movetia Match & Move (matchnmove.ch))

Dans le cadre de cette matière, une visite au Salon des métiers est prévue ainsi que la préparation d'un dossier de candidature afin de trouver un stage puis une place d'apprentissage. Il y a trois acteurs importants autour de l'élève : les enseignants, les conseillères en orientation professionnelle (OCOSP) et la famille. Elle précise qu'il y a une grande pression pour les élèves de VG qui doivent rapidement s'orienter vers une profession et un apprentissage avant la fin de la scolarité obligatoire.

Mme Sailley propose que les membres du CETV qui pourraient accueillir des élèves au sein de leurs entreprises ou qui auraient des pistes pour trouver des entreprises-partenaires se mettent en contact avec Mme Simonin. M. Jouhaud demande quelles sont les professions et les secteurs qui intéressent les élèves. Mme Simonin indique que les élèves sont intéressés par de nombreux métiers dans tous les domaines. L'intérêt des élèves est beaucoup plus vaste qu'il y a une quinzaine d'années avec un décloisonnement des métiers par genre. Ils sont également conscients des possibilités de passerelles en passant par diverses formations et domaines professionnels pour atteindre leurs objectifs. Il y a également une réflexion au sein de l'EPS concernant les stages pour les 10^e VP. La question est délicate car les entreprises auront tendance à choisir les VP et au détriment des VG. Il faudrait donc choisir différentes périodes de l'année. **Mme Willommet remercie Mme Simonin et propose que les responsables de Liff soient invités à faire une présentation aux membres du CETV afin de développer plus amplement le sujet et répondre aux éventuelles questions des membres.**

6. Informations du Service de la famille, de l'éducation et du sport

6.1. Projet de rénovation du bâti scolaire

Mme Fawer informe que le projet de rénovation, actuellement à l'étude, prend en compte l'évolution démographique des élèves sur la base des données de Statistique Vaud pour la période de 2023 à 2029. Les projections présentent un besoin de 8 nouvelles classes en primaire et 6 nouvelles classes au secondaire. Ces sont des estimations qui seront affinées. Elle précise qu'une classe du primaire a besoin de 1,5 salle et une classe de secondaire a besoin de 2 salles pour un enseignement de qualité. Il faut aussi prévoir des salles supplémentaires car actuellement, les établissements doivent faire face à une utilisation en flux tendu.

6.1.1. Travaux au Collège de l'Aviron : communication aux parents

Mme Willommet indique que les travaux vont débuter dans le courant des Relâches au collège de l'Aviron qui sera transformé en UAPE. Deux classes de 7P ont été déplacées et cela a nécessité des travaux au collège du Clos pour les accueillir. Le déménagement interviendra au début des vacances de février.

6.2. Affichage numérique frontal (ANF) : point de situation

Mme Fawer annonce qu'un nouveau préavis sera soumis en mai au Conseil communal. Le projet sera plus modeste et prendra en compte les diverses remarques émises en juin 2021 par les conseillers communaux. Il est prévu d'effectuer des travaux de qualité mais à minima puisqu'en parallèle, le projet de rénovation du bâti scolaire a été lancé au début de la législature. Elle précise également que les prix des tableaux numériques ont baissé depuis quelques mois, ceci de l'ordre d'environ 20%. Mmes Fawer et Willommet sont convaincues que les écrans numériques sont un outil indispensable pour l'enseignement d'aujourd'hui. Mme Berrocal informe que le premier préavis a été refusé pour des raisons budgétaires mais également par crainte d'une exposition dommageable des jeunes élèves aux écrans. Elle indique qu'il faudra vraiment différencier la mise en place des écrans numériques pour les petits et pour les plus grands. Mme Fawer comprend la remarque mais elle précise que c'est une salle qui est équipée et non pas une classe.

Mme Ferrari a demandé à la Haute école pédagogique de Lausanne de faire une présentation de ce nouveau type d'enseignement. Elle-même était réticente pour les plus jeunes. Elle est maintenant convaincue qu'il s'agit d'un outil pédagogique supplémentaire. Mme Saillely partage complètement cet avis. Elle soulève également le problème de recrutement des enseignants car les communes voisines sont équipées d'ANF, il est dès lors difficile de rivaliser avec les autres établissements.

Mme Willommet informe qu'en raison de la situation sanitaire, les camps sont annulés jusqu'au 4 février 2022. Dans la mesure du possible, ils seront reportés dans le courant du printemps. Le secteur éducation a mis en place des cours de grimpe à Totem en lieu et place des cours de natation qui sont également suspendus.

7. Informations du quart parents

7.1. Concept d'école « sobre »

M. Jouhaud présente le concept d'école sobre afin de réduire la consommation de matériel tels que les cartables, les fournitures scolaires, les affaires de sport (par exemple les chaussures avec des semelles qui ne salissent pas les sols des salles de gymnastiques). Le quart parents a mené une réflexion en termes de durabilité et de coût pour les parents. Cela rejoint la demande des élèves et le point traité plus tôt concernant la mise en place d'un troc scolaire. Le quart parents souhaite approcher l'APE Vaud pour savoir si des expériences analogues ont été menées dans d'autres villes. Et connaître les retours d'expérience. M. Jouhaud cite l'exemple de la revente ou du recyclage des 2'000 paires de chaussures de sport. Cela permettrait potentiellement d'économiser environ 30 tonnes d'équivalent CO₂ soit l'empreinte carbone de 6 habitants suisses sur un an. Le quart parents a conscience qu'il ne serait pas possible de tout économiser mais cela permettrait au moins d'y contribuer.

**Mme Willommet interroge les membres concernant la mise en place du troc scolaire.
Mme Ferrari suggère que le quart parents prenne contact avec son établissement.
Mme Willommet propose le soutien de la commune si nécessaire.**

8. Informations du quart politique

RAS

9. Informations du quart société civile

RAS

10. Divers et propositions individuelles

La présidente souhaite une excellente journée d'étude aux trois personnes inscrites ce jeudi 17 janvier à la formation organisée par l'Université de Fribourg sur le thème « Éducation à la parentalité. Parents normés ou parents différents ? ». Elle remercie l'assemblée pour la qualité des échanges et lève la séance à 21h05.

La prochaine séance aura lieu le **lundi 28 mars 2022 à 19h00 à la Salle du Conseil communal** (Rue du Conseil 8, 1800 Vevey).

la Présidente :

la Secrétaire a.i. :

Laurie Willommet

Esther Pilet

Annexes : - Extrait de « Le Conseil d'établissement : Guide de mise en œuvre », DGEO, février 2007
- Extrait du « Règlement du CETV » adopté le 3 juillet 2017
- Flyer « ELEV » relatif aux échanges linguistiques
- Liste de suivi